

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 7 avril 2025

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire ;
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{er} Adjoint ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;
Mme Elizabeth SAUTY de CHALON ; M. Samuel HAREL ; M. Marc CHAZELLE ;
M. Alain GAYET ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

Absente

Mme Mélanie HERVÉ ;

* * * * *

La séance est ouverte à 15 h 00 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint ;

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 3 mars 2025 ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 500 € à l'association Aspect ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 100 € à l'association des Amis des Marais de la Dives ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Dozulé ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 100 € à l'École Daniel Guilbert de Dozulé ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 200 € à l'Amicale laïque de Dozulé ;

Adopte la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 200 € à l'école Saint-Joseph de Dozulé, par 8 voix Pour (M. Jérôme BANSARD, Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, M. Jean-François MOREL ; M. Alain GAYET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Samuel HAREL ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION) et 1 voix contre (M. Marc CHAZELLE) ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 100 € à la Section de l'Union nationale des combattants de Cambremer ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 100 € au Souvenir français ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 100 € à la Maison familiale rurale Balleroy ;

Reporte l'examen du projet de délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2025 au Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge, le dossier - présenté tardivement - étant incomplet au regard des obligations figurant dans la convention signée entre l'association et la Commune, sur le fondement de l'article L. 1611-4 du Code général des Collectivités territoriales (l'association devant fournir la copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité) ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le Compte de gestion de l'Exercice 2024, sur la présentation qui en est faite par le représentant du Comptable public ;

Adopte à l'unanimité la délibération désignant Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE comme Président de séance pour l'arrêt du Compte administratif de l'Exercice 2024, après avoir accepté à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Adopte à l'unanimité la délibération arrêtant le Compte administratif de l'Exercice 2024, le Maire s'étant retiré ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant affectation des Résultats de l'Exercice 2024 ;

Adopte à l'unanimité la délibération déterminant le taux des impôts directs locaux pour l'année 2025, ces taux demeurant inchangés par rapport aux années précédentes ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le Budget primitif de la Commune pour l'Exercice 2025 ;

Adopte à l'unanimité la délibération mettant en application les obligations de la Commune à mettre en place, en tant qu'employeur, en matière de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 ; la participation financière de la Commune est fixée à 10 € par mois et par agent ;

Adopte à l'unanimité la délibération adoptant le plan actualisé du cimetière communal ;

Adopte à l'unanimité la délibération décidant de l'embauche par la Commune d'un agent saisonnier pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2025 ;

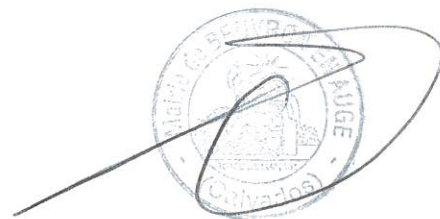
Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de Communes :
 - Chemins de randonnée d'intérêt communautaire : le Conseil communautaire, appelé à définir les chemins de randonnées d'intérêt communautaire, a retenu pour Beuvron-en-Auge les chemins dits des Bonnements et du Costil Cholière ; l'un se trouve au bout de la route de la Chapelle et permet de rejoindre Putot-en-Auge à partir de la route du Calvaire, l'autre permet de rejoindre le chemin du Bois et le bois de Dozulé. L'intérêt communautaire qui a été reconnu permettra à N.C.P.A de prendre en charge la rénovation et l'entretien de ces chemins, ce dont la Commune se félicite.
 - Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : ce programme, engagé depuis 2023, permet de réfléchir à une gestion de la prévention des inondations, à une échelle adaptée permettant aux Collectivités concernées de se coordonner sur les réponses à apporter. L'État accompagne financièrement ce dispositif (via le Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Pour cela, N.C.P.A s'est associée à la Communauté urbaine Caen la Mer et à la Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon : ils ont défini 8 axes d'action concernant les basses vallées de l'Odon et de la Dives, mobilisant un montant de plus de 4,7 millions d'€. 2 études de connaissance sont d'ores et déjà en cours, permettant de réaliser un diagnostic de vulnérabilité au risque de ruissellement et d'inondation et la définition d'un programme de réduction des vulnérabilités.
 - Rapport d'activité 2024 de l'Office intercommunal de tourisme : l'année 2024 a été, du point de vue touristique, une année irrégulière mais finalement satisfaisante pour l'ensemble du territoire de N.C.P.A (avec un 1^{er} trimestre à la hausse ; un printemps nuancé ; une saison estivale globalement normale, notamment grâce au mois d'août ; un regain au moment de la Toussaint et du 11 novembre et des vacances de Noël inégales). Le territoire a accueilli 6,6 millions de nuitées (avec, notamment, les camping pour 40 % et les chambres d'hôtes et les meublés pour 33%), produisant une taxe de séjour de plus de 2 millions d'€ ; la clientèle étrangère est en hausse (+ 17% par rapport à 2023). Le bureau de l'Office de tourisme de Beuvron est celui accueille autant de visiteurs que ceux de Dives et Houlgate, et les ventes boutique y sont 10 fois plus importantes que dans celles de la côte. 2025 sera marqué par le lancement d'une nouvelle "marque" fin mai, à la suite du départ de Cabourg de l'OTI : ses caractéristiques seront présentées au Conseil municipal au moins de juin.
- M. le Maire présente le devis de l'entreprise Mileclair pour l'entretien des sanitaires publics et de la Mairie pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre, pour un montant forfaitaire de 707,20 € HT.
- M. le Maire évoque le projet du Café Forges de bénéficier d'une contre-terrasse pour la saison, comme c'est le cas pour les restaurateurs de la place Michel Vermughen et dans les mêmes conditions, à la différence que celle-ci ne peut être installée sur la place elle-même (du fait des difficultés d'assurer le service en traversant une route départementale), mais sur la chaussée de celle-ci. Avant que l'autorisation ne soit délivrée, il convient de recueillir l'accord du département pour cette installation. Si elle devait être accordée, les exploitants du Café Forges devront

également prévoir et faire valider par la Mairie la manière d'assurer la sécurisation totale de leur emprise.

- M. le Maire évoque également la question du respect de la ligne jaune interdisant le stationnement le long de la Boule d'Or sur l'avenue de la Gare : des véhicules y stationnent fréquemment, notamment le soir, qui appartiennent notamment à des clients des restaurants ou du Bar, et les nouveaux résidents de la Boule d'Or s'en sont plaints auprès des restaurateurs, de la Mairie et pourraient le faire auprès de la Gendarmerie. M. le Maire invite les restaurateurs à expliquer à leurs clients le risque qu'ils puissent être verbalisés par la Gendarmerie, et qu'ils peuvent se garer sur les parkings à l'arrière du bourg

La séance est levée à 17h00



Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Adjoint au Maire
Secrétaire de séance